

Communiqué du 13 janvier 2021

Le Portugal sera-t-il, [avant l'Espagne](#), le 5^{ème} pays européen à légaliser l'aide active à mourir ?

L'ADMD s'indigne du retard de la France en la matière.

Un nouveau vote en faveur de la légalisation de l'euthanasie est attendu cette journée au Parlement portugais, en commission, faisant du Portugal, avec l'Espagne, les prochains pays des libertés en Europe.

L'examen du texte avait été interrompu par la crise sanitaire en 2020. Les débats ont toutefois repris depuis peu ; les députés estimant qu'il s'agissait d'une question tout aussi importante que la gestion de la pandémie.

Si ce texte est adopté en commission, le Portugal franchira un pas important vers la légalisation de l'euthanasie ; celui-ci devant être soumis avant un vote final des députés, en séance plénière.

Le Portugal rejoindrait, de cette façon, une liste de pays ayant déjà légalisé l'euthanasie et/ou le suicide assisté, qui ne cesse de s'allonger année après année. Alors que la Belgique, le Canada, la Colombie, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Suisse et certains Etats en Australie et aux Etats-Unis ont déjà intégré dans leur législation la légalisation de l'euthanasie et/ou du suicide assisté, le Chili et l'Autriche sont, quant à eux, sur le point de suivre le mouvement. Puis, peut-être bientôt l'Allemagne et l'Italie...

Pendant combien de temps encore, la France assumera-t-elle son retard en la matière ? Pendant combien de temps encore, la France offrira-t-elle aux personnes en fin de la vie la cruelle loi Leonetti qui propose de mourir de faim et de soif avec, en prime, une insuffisance rénale sévère ?

Le président de l'ADMD, Jean-Luc Romero-Michel, se rendra le jeudi 14 janvier à Bruxelles, en compagnie de la députée Marine Brenier (LR - Alpes-Maritimes), à la rencontre des acteurs belges de la fin de vie (parlementaires, médecins, juristes, responsables associatifs).

Contacts presse

Taïeb Benkiran, chargé des relations avec la presse

Philippe Lohéac, délégué général

+33 (0)1 48 00 04 16